



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 05879

Numéro SIREN : 533 891 974

Nom ou dénomination : A.G.V.

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2017 sous le numéro de dépôt 33894



IMPOT SUR LES SOCIETES

11/08/2017
33894

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AGV	40 RUE FERNAND PELLOUTIER
SIRET 5 3 3 8 9 1 9 7 4 0 0 0 1 6	92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	CONSEIL
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	1 237	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet CONFIDENTIA 18 RUE DE LA REDOUTE 92210 ST CLOUD			
Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date:	
Tél:		Lieu BOULOGNE BILLANCOURT	
		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

H	DIVERS
---	--------

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

QUADRATUS INFRAORBITALIS

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise AGV

ANNÉE 2016 ou exercice

du 01012016

Adresse 40 RUE FERNAND PELLOUTIER 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

au 31122016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 10)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 1)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 2)	Valeur des avantages en nature (v. notice 3)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 4)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) 11		- de l'exercice 2016 11	
- de l'exercice précédent 11		- de l'exercice précédent 11	
Nom et qualité du signataire		A <u>BOULOGNE BILLANCOURT</u> le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

5

Désignation de l'entreprise	AGV		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	40 RUE FERNAND PELLOUTIER		92100 BOULOGNE BILLANCOURT		
Numéro SIRET *	5 3 3 8 9 1 9 7 4 0 0 0 1 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 2	

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 6	3 1 1 2 2 0 1 5
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016	450	450
	Immobilisations corporelles *	028	030	10 200	1 096
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1	
Total I (5)		044	048	451	1 546
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*	072	074	194 499	29 751
	Autres * (3)	080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086	2 007	178 925
	Disponibilités	092	094		424
	Charges constatées d'avance *	096	098	196 506	209 100
	Total II	110	112	196 957	210 646
Total général (I+II)		110	112	196 957	210 646
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	170 000	170 000
	Ecart de réévaluation	124	124		
	Réserve légale	126	126		
	Réserves réglementées*	130	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134	134	26 414	13 910
	Résultat de l'exercice	136	136	(935)	12 505
	Provisions réglementées	140	140		
	Total I	142	142	195 479	196 414
	Provisions pour risques et charges	154	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	1 478	14 232
	Produits constatés d'avance	174	174		
	Total III	176	176	1 478	14 232
Total général (I + II + III)		180	180	196 957	210 646
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Page 5

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		AGV		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A : RÉSULTAT COMPTABLE						L3 1 1 2 2 0 1 6		L3 1 1 2 2 0 1 5					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
		services *			217		218	6 000		44 721			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	6 000		44 721				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	3 577		3 556				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 060		899				
	Rémunérations du personnel *					250			36 013				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			(13 204)				
	Dotations aux amortissements *					254	1 096		2 550				
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	0						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
Total des charges d'exploitation (II)						264	5 733		29 815				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	267		14 906				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280				294				
	Produits exceptionnels			(IV)	290								
	Charges financières			(V)	294								
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300	1 089		342				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	113		2 353					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(935)		12 505				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	935				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	598							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	1 574						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990				
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346					350		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1						
						Déficit col. 2							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1							
						Déficit col. 2							
						370	1 237		372				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AGV

31/12/2016

Détail des réintégrations diverses		.
Impôts et taxes non déductibles		485
Amendes et pénalités		1 089
Total des réintégrations diverses	330	1 574

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AGV

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	450	412		414		416	450	450
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	10 200	462		464		466	10 200	10 200
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	10 650	492		494		496	10 650	10 650

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	9 104	552	1 096	554		556	10 200
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570	9 104	572	1 096	574		576	10 200

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AGV

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 200
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	320
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : AGV

31/12/2016

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AGV

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence du <u>024</u> au <u>160</u>	160	
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 5 3 3 8 9 1 9 7 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AGV

ADRESSE (voie) 40 RUE FERNAND PELLOUTIER

CODE POSTAL 92100

VILLE BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	17 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique OLIVIER DE FONTENAY Prénom(s)

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 17 000

Naissance : Date 070373 N° Département 92 Commune NEUILLY SUR SE Pays

Adresse : N° 40 Voie B RUE FERNAND PELLOUTIER

Code postal 92100 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

5 3 3 8 9 1 9 7 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AGV

ADRESSE (voie)

40 RUE FERNAND PELLOUTIER

CODE POSTAL

92100

VILLE

BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
44860000 Charges à payer			485.00
31/12/2016 OD CAP TVS 2016		485.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			1 089.00
10/02/2016 BQU PV STATIONNEMENT	17.00		
17/05/2016 BQU CHEQUE 40	35.00		
19/10/2016 BQU 42 PV	17.00		
01/11/2016 ACH NDF OLIVIER	851.00		
16/11/2016 BQU 44 PV	17.00		
21/11/2016 BQU 43 PV	17.00		
16/12/2016 BQU 45	135.00		

DETAIL LIAÏSSE 2033-A

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			450		450		
20500000	Concessions et droit similaire		450		450		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					1 096	1 096	100.00
21820000	Matériel de transport	10 200	10 200				
28182000	Amo matériel de transport	10 200	9 104			1 096	12.04
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1			1	
25000000	Parts dans entreprises liées		1			1	
TOTAL I			451		1 546	1 095	70.83
AUTRES CREANCES		194 499	29 751			164 748	553.76
44551000	T.V.A. à décaisser		9 891			9 891	100.00
44566000	T.V.A. s autre bien et service		360			360	100.00
45500002	Compte courant SCI Croissy	194 499	19 500			174 999	897.43
DISPONIBILITES		2 007	178 925			176 917	98.88
51200000	Banques	2 007	178 925			176 917	98.88
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			424			424	100.00
48600000	Charges constatées d'avance		424			424	100.00
TOTAL II		196 506	209 100			12 594	6.02
TOTAL GENERAL		196 957	210 646			13 689	6.50

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		170 000		170 000			
10100000	Capital	170 000		170 000			
REPORT A NOUVEAU		26 414		13 910		12 505	89.90
11000000	Report à nouveau(solde crédit)	26 414		13 910		12 505	89.90
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		935		12 505		13 439	107.48
TOTAL I		195 479		196 414		935	0.48
AUTRES DETTES		1 478		14 232		12 754	89.61
44400000	Etat Impôts sur les bénéfice	113		2 353		2 240	95.20
44551000	T.V.A. à décaisser	880				880	
44571000	T.V.A. collectée			11 879		11 879	100.00
44860000	Charges à payer	485				485	
TOTAL III		1 478		14 232		12 754	89.61
TOTAL GENERAL		196 957		210 646		13 689	6.50

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	6 000		44 721		38 721	86.58
70600000 Prestations de services	6 000		44 721		38 721	86.58
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 000		44 721		38 721	86.58
AUTRES CHARGES EXTERNES	3 577		3 556		20	0.57
61600000 Primes d'assurances	1 404		1 377		27	1.96
62260000 Honoraires	1 600		1 800		200	11.11
62270000 Frais d'actes et contentieux	48				48	
62700000 Services bancaires et assimilé	525		380		146	38.33
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 060		899		161	17.91
63513000 CFE	575		414		161	38.89
63514000 Taxe sur véhicule de société	485		485			
REMUNERATIONS DU PERSONNEL			36 013		36 013	100.00
64400000 Rémunérat. travail exploitant			36 013		36 013	100.00
CHARGES SOCIALES			13 204		13 204	100.00
64510000 Cotisations à l'URSSAF			6 671		6 671	100.00
64530000 CIPAV			3 426		3 426	100.00
64580000 RAM			3 107		3 107	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 096		2 550		1 454	57.02
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	1 096		2 550		1 454	57.02
AUTRES CHARGES	0				0	
65800000 Chge diverse gestion courante	0				0	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 733		29 815		24 082	80.77
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	267		14 906		14 639	98.21
PRODUITS FINANCIERS			294		294	100.00
76000000 Produits financiers			294		294	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 089		342		747	218.42
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	1 089		342		747	218.42
IMPOTS SUR LES BENEFICES	113		2 353		2 240	95.20
69500000 Impôts sur les bénéfices	113		2 353		2 240	95.20
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	935		12 505		13 439	107.48

AGV

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 170.000 euros
Siège social : 40, rue Fernand Pelloutier
92100 Boulogne Billancourt
533 891 974 R.C.S NANTERRE

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15.06.2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin, à 9heures,

L'associé unique de la société AGV, société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 170.000 euros dont le siège social est sis 40 rue Fernand Pelloutier – 92 100 Boulogne Billancourt et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 533 891 974 R.C.S Nanterre (la « **Société** ») a organisé ce jour une assemblée générale ordinaire (l' « **Assemblée Générale** ») au siège de la Société.

Monsieur Olivier de Fontenay, Gérant de la Société, préside l'Assemblée Générale (le « **Président** »).

Le Président a préalablement à l'Assemblée Générale réuni l'ensemble des documents suivants :

- le rapport de gestion du Gérant de la Société ;
- les comptes annuels clos le 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultat et annexes) ; et
- le projet de texte de résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Lecture du rapport de gestion du gérant de la Société ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Quitus au Gérant de la Société ;
4. Questions diverses ; et
5. Pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion.

Les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.



De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur les comptes dudit exercice,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport et qui se soldent par un bénéfice de 267 euros.

Cette résolution, est adoptée par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, donne quitus de sa gestion au gérant de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, est adoptée par l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs résolutions adoptées par les associés.

Cette résolution, est adoptée par l'Associé Unique.

* * * * *

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Le Président
Monsieur Olivier de Fontenay